



INFO-PARENTS

Le journal mensuel destiné aux parents de l'école Iona

Jun 2018

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				1
				<p>Examen du Ministère en français écriture 6^e année</p> <p>16 h 30 : Spectacle du service de garde</p>
4	5	6	7	8
	<p>1A, 1B, 1C, 2A, 2B, 2/3C se rendent au centre sportif Bois-de-Boulogne.</p> <p>Examen du Ministère en français écriture 4^e année</p> <p>Début des épreuves du Ministère en mathématique 6^e année</p>	<p>Examen du Ministère en français écriture 4^e année</p> <p>A.M. : Les gr. LG et DB visitent l'Oratoire St-Joseph..</p> <p>Épreuves du Ministère en mathématique 6^e année</p>	<p>Olympiades pour les classes PMA, PMB, MA, MB, MC, MD</p> <p>AM : Ateliers Tandem (Sécurité sur la rue) pour les gr. 1A, 3C et 2A</p> <p>16 h 30 : spectacle du parascolaire</p> <p>Épreuves du Ministère en mathématique 6^e année</p>	<p>Les gr. 5A et 5B se rendent au Festival Eureka.</p> <p>Épreuves du Ministère en mathématique 6^e année</p>
11	12	13	14	15
<p>Journée de classe ordinaire</p> <p>(journée pédagogique annulée)</p> <p>Épreuves du Ministère en mathématique 6^e année</p>	<p>P.M. : Spectacle de cirque</p> <p>Épreuves du Ministère en mathématique 6^e année</p>	<p>Les membres du conseil des élèves visitent l'Hôtel de ville.</p>	<p>Le groupe 5/6C se rend au Cosmodôme.</p>	<p>Le groupe 5/6C est au Cosmodôme.</p> <p>Les élèves du préscolaire visitent le Zoo de Granby.</p>
18	19	20	21	22
<p>Olympiades pour les 2^e et 3^e cycles</p> <p>16 h 30 : Repas communautaire dans la cour de l'école pour les élèves qui fréquentent le service de garde</p>	<p>Rallye photos pour les élèves du 3^e cycle</p>	<p>A.M. : Les gr. de l'adaptation scolaire vont au parc.</p> <p>Présentation des diplômes dans le gr. MD</p>	<p>Dîner communautaire pour le gr. MB</p>	<p>Dernière journée de classe</p> <p>Fête des finissants</p>

En vrac

Fermeture du service de garde les 26 et 27 juin ainsi que les 22, 23 et 24 août

Le service de garde ne sera pas ouvert au cours de ces journées puisqu'un nombre insuffisant de parents a manifesté le besoin du service de garde à ces moments.

Absence des élèves en début d'année scolaire

La *Loi sur l'instruction publique* stipule que tout élève doit fréquenter l'école à compter du premier jour du calendrier scolaire, jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire.

Élèves absents durant les dix premiers jours de l'année scolaire

Par conséquent, **si un élève est absent dans les dix (10) jours ouvrables suivant la rentrée scolaire** et que le motif d'absence n'est pas reconnu comme valable par la direction (aucune preuve écrite transmise à l'avance par le parent au dossier de l'élève démontrant son retour à l'école dans les dix (10) jours ouvrables suivant la rentrée scolaire), celui-ci verra son inscription à l'école annulée.

En conséquence, nous vous demandons de communiquer rapidement avec votre école, en indiquant, par écrit, le motif justifiant l'absence de votre enfant et la date prévue de présence à l'école. En l'absence de réponse de votre part, ou dans le cas où les conditions prévues à la politique d'admission ne seraient pas respectées, nous nous verrions dans l'obligation d'annuler la demande d'inscription de votre enfant. Vous devriez alors présenter les documents requis pour une nouvelle demande d'inscription et votre enfant pourrait faire l'objet d'un déplacement vers une autre école, à son retour, s'il n'y a plus de places disponibles dans sa classe.

Élèves absents durant les dix premiers jours de l'année scolaire ayant un statut de libre-choix

De plus, étant donné qu'en dehors de la période officielle d'inscription, les demandes d'inscription en libre choix sont rejetées, lors de sa réinscription (au retour de l'absence), votre enfant devra être scolarisé dans son école de quartier (art. 2.7.1).

Il faut également mentionner qu'un élève de 4 ans absent à la rentrée ne pourra être scolarisé puisque l'inscription doit se faire pendant la période officielle d'inscription (art. 2.5).

Cette démarche se fait en conformité avec la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* en vigueur à la Commission scolaire.

En résumé, si un élève est absent le 27 août 2018 et que son dossier ne contient aucune note justifiant cette absence, son inscription à l'école sera annulée dès cette première journée d'école.

Si l'absence de l'élève lors de la rentrée a été motivée par les parents avant le 27 août, l'enfant devra tout de même être de retour à l'école au plus tard le 10 septembre. S'il n'est pas de retour à cette date, son inscription sera annulée.

Calendrier des épreuves obligatoires et imposées de fin d'année

Français lecture 4^e année : 29 et 30 mai
Français lecture 6^e année : 28 et 29 mai
Français écriture 4^e année : 5, 6 et 7 juin
Français écriture 6^e année : 31 mai et 1^{er} juin
Mathématiques 6^e année : 5 au 12 juin

Les dates des examens qui sont préparés par les enseignants vous seront communiquées par ceux-ci.

Groupes et titulaires pour l'année scolaire 2018-2019

Classes ordinaires :

Préscolaire 4 ans : Christiane Couture
Préscolaire 5 ans : Nathalie Frappier, Madeleine Mporeyimana, Caroline Ruel
1^{re} année : Chantal Hombert, Marlène Moïse, Ouiza Takouba
2^e année : Phuc Bui, Monique Larivée
Classe combinée 2^e/3^e : Karthika Jeyakumaran
3^e année : Hervé Chantreau, Mary-Emanuella N. Ribeiro
4^e année : Soraya Benaouda, Hélène Fortin
Combinée 4^e/5^e : Karim Harir
5^e année : Amina Bououtmane, Abdelhak Kasasni

Combinée 5^e/6^e : Mélanie Béland
6^e année : Myriam Aubry, Sovannady Sar

Classes d'adaptation scolaire:

Maya Boubrik
Ali Chérief
Joïse Claveault
Mélanie Gignac
Michèle Morrone-Giroux
Annie Quintin
Julie St-Onge
Mandy Vallières
Un poste est à combler.

Activités parascolaires

Les activités suivantes se termineront le 5 juin :

- Soccer 1 (1^{re} à 3^e)
- Couture

Les activités suivantes se termineront le 7 juin :

- Gym 1 (1^{re} et 2^e)
- Gym 2 (2^e à 6^e)
- Échecs 3
- Théâtre (1^{re}, 2^e, mat.)
- Gym 3 (Mat., 1^{re})
- Chorale

Les activités suivantes se termineront le 13 juin :

- Soccer 2 (1^{re}, 2^e, 3^e)
- Échecs 1
- Échecs 2

Les activités suivantes se termineront le 20 juin :

- Cuisine (3^e à 6^e)

Le spectacle des activités parascolaires (théâtre, gymnastique et chorale) aura lieu le jeudi 7 juin à 16 h 30.

Les inscriptions pour les activités parascolaires auront lieu à la mi-septembre 2018.

Bulletins

Les bulletins seront remis aux élèves le 22 juin.

Classement des élèves

Nous procéderons d'ici la rentrée au classement des élèves pour l'année scolaire 2018-2019. Nous vous rappelons que le classement des élèves appartient aux titulaires Un grand soin est apporté à cette opération afin que les groupes soient les plus harmonieux possibles. Différents critères sont pris en compte tels que l'équilibre garçons/filles, l'équilibre élèves forts, moyens et en difficulté et le partage entre les groupes des élèves présentant des difficultés d'ordre comportemental. Les dynamiques conflictuelles peuvent également être considérées. Il est important aussi de vous préciser **qu'aucune demande particulière ou personnelle de la part des parents ne sera acceptée** puisqu'il deviendrait alors impossible de répondre à toutes les demandes tout en respectant les critères énoncés ci-dessus.

Listes des fournitures scolaires

Vous recevrez la liste des fournitures à vous procurer pour la rentrée par le sac d'école, le 22 juin. Les listes seront également disponibles sur le site Internet de l'école au début du mois de juillet

Vous remarquerez qu'aucun montant pour les sorties ne sera demandé en début d'année. Les sorties vous seront plutôt annoncées au fur et à mesure qu'elles auront lieu et vous recevrez chaque fois un coupon réponse demandant votre autorisation ainsi que le montant à déboursier.

Vêtements perdus

Un nombre impressionnant de vêtements se sont retrouvés dans les objets perdus. À cette période-ci de l'année, ce sont surtout des vêtements d'hiver qui ont été laissés à l'école. Ils sont exposés depuis plusieurs semaines et de nombreuses invitations à venir les récupérer ont été lancées. Peut-être reconnaissez-vous des vêtements dont vous aviez oublié l'existence? Vous avez jusqu'au 8 juin pour venir récupérer les vêtements qui vous appartiennent. Les vêtements qui resteront seront acheminés vers un organisme communautaire.

Vous déménagez?

Il est primordial que vous informiez le secrétariat de l'école aussitôt que vous avez pris la décision de déménager et que vous connaissez votre nouvelle adresse. En effet, l'organisation de la prochaine année scolaire repose sur le nombre d'élèves qui fréquenteront notre école. Un seul élève en plus ou en moins peut parfois entraîner la nécessité de réorganiser les groupes. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse collaboration.

Bonnes vacances

Tout le personnel de l'école s'unit pour vous souhaiter une saison estivale qui vous permettra de vous reposer, de vous ressourcer et de passer de bons moments en famille. Nous avons, tout au long de l'année, apprécié votre collaboration, votre disponibilité et le soutien que vous apportez à votre enfant, notre élève.

Si vous souhaitez vous impliquer davantage, le conseil d'établissement et l'organisme de participation des parents sont des lieux privilégiés pour le faire. Vous serez appelés à manifester votre intérêt pour l'un de ces comités le 11 septembre prochain, lors de l'assemblée générale annuelle des parents. Des informations supplémentaires suivront à la rentrée. Gardez à l'esprit que la seule qualification requise est celle d'être parent. Bienvenue à tous!